



FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE - Secretariat

CONVENTION - CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - Secrétariat

Pour la presse uniquement;
document non officiel.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réédité pour raisons techniques

Les pays riches voient leurs émissions de gaz à effet de serre augmenter Les tendances à la hausse se maintiennent

Bonn, le 3 juin 2003 – Un nouveau rapport confirme que les pays développés, qui avaient stabilisé leurs émissions de dioxyde de carbone et des autres gaz à effet de serre au cours des années 1990, verront probablement ces émissions augmenter à la fin cette présente décennie.

Se fondant sur les projections fournies par les gouvernements eux-mêmes, le rapport prévoit que les émissions combinées de l'Europe, du Japon, des États-Unis et des autres pays hautement industrialisés pourraient croître de 8% entre 2000 et 2010 (ou alors d'environ 17% au-dessus du niveau de 1990) en dépit des mesures nationales actuellement mises en place pour limiter ces émissions.

Simultanément, les pays que l'on appelle en transition de l'Europe centrale et orientale recommencent, de nouveau, à augmenter leurs émissions du fait que leurs économies se remettent de leur déclin des début et milieu des années 1990. De ce fait, le monde développé dans son ensemble (les pays hautement industrialisés plus ceux en transition) verront ses émissions croître de 11% de 2000 à 2010 (10% au-dessus du niveau de 1990).

“Ces conclusions démontrent clairement que des politiques plus fortes et plus créatives seront nécessaires pour accélérer la diffusion des technologies respectueuses du climat et persuader les entreprises, les gouvernements locaux et les citoyens de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre”, a déclaré Joke Waller-Hunter, la Secrétaire Exécutive de la Convention sur les changements climatiques des Nations unies .

Les pays industrialisés ont effectivement vu leurs émissions combinées chuter au cours des années 1990, de 3%, du fait d'une baisse de 37% des émissions dans les pays en transition. Ils ont ainsi atteint l'objectif intermédiaire de la Convention sur les changements climatiques en maintenant, pour l'année 2000, les émissions totales du groupe aux niveaux de 1990.

Cependant, les émissions de gaz à effet de serre dans les pays hautement industrialisés ont augmenté de 8% durant cette même période. Les émissions totales de l'Union Européenne ont baissé de 3.5% entre 1990 et 2000, avec les émissions des États membres, pris individuellement, qui varient entre une baisse de 19% et une hausse de 35%. Les émissions ont augmenté dans la plupart des autres pays hautement industrialisés, y compris en Nouvelle Zélande (5%), au Japon (11%), aux États-Unis (14%), en Australie (18%) et au Canada (20%).



Les émissions ont augmenté dans les principaux secteurs économiques, y compris l'énergie, les transports, l'industrie et l'agriculture. L'exception est la gestion des déchets où, les émissions ont légèrement décliné. Ces chiffres n'incluent pas les émissions et les absorptions dans le changement de l'affectation des terres et la foresterie.

Le rapport, un document officiel de l'ONU intitulé *Compilation et synthèse des troisièmes communications nationales*, sera examiné lors d'une réunion devant s'ouvrir formellement demain, à Bonn, et qui réunira les 190 gouvernements membres de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le rapport reconnaît que les gouvernements sont en train d'adopter un ensemble plus complet de politiques et mesures, pour faire face à leurs émissions, qu'ils ne le faisaient plusieurs années auparavant. Font partie des exemples cités le commerce d'émissions, les taxes sur le carbone et des certificats verts résultant du commerce d'émissions.

Les gouvernements nationaux continuent de jouer un rôle majeur dans la mise en place de la stratégie globale de riposte aux changements climatiques. Cependant, les gouvernements locaux et régionaux s'impliquent de plus en plus et, un accent plus grand est mis dans la consultation et la coopération avec les partenaires clés et la société civile.

A quelques exceptions près, les rapports gouvernementaux ont souligné l'importance du Protocole de 1997 comme donnant forme aux politiques nationales de riposte aux changements climatiques. Ils ont réaffirmé le fait que leurs objectifs de Kyoto sont un pas vers des réductions d'émissions à long terme et continues.

Dans le cadre du Protocole, les pays développés sont appelés à réduire leurs émissions de 5% en moyenne durant la période 2008-2012 (bien que l'Australie et les États-Unis, invoquant des inquiétudes liées aux impacts économiques, aient rejeté l'accord). Le Protocole entrera en vigueur 90 jours après avoir été ratifié par la Fédération de Russie.

L'utilité du rapport est grandement renforcée par la rigueur croissante des rapports nationaux sous-jacents appelés communications nationales. Jusqu'à présent, 100 communications nationales initiales de pays en développement et 31 troisièmes communications nationales de pays développés ont été soumises.

En plus de ce rapport, l'ordre du jour de la réunion de Bonn prévoit également des négociations sur les modalités d'inclusion des projets de foresterie dans le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) relevant du Protocole de Kyoto. Le MDP est un outil de promotion du développement durable permettant aux pays industrialisés de financer des projets de réduction d'émissions dans les pays en développement et, ce faisant, de recevoir des crédits qu'ils peuvent utiliser en vue d'atteindre leurs objectifs dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Les questions relatives aux projets de foresterie dans le MDP sont techniquement complexes et sont sujets d'intenses débats. Entre autres questions, on se demande comment se prémunir contre le risque que les gaz à effet de serre initialement absorbés par un projet forestier soient relâchés plus tard (par exemple par le feu) et aussi comment éviter les impacts socio-économiques et environnementaux négatifs de tels projets? Une décision à ce sujet devrait être prise lors de la prochaine session de la Conférence des Parties qui aura lieu à Milan du 1^{er} au 12 décembre 2003.



En marge de la réunion, le Conseil exécutif du MDP tiendra sa neuvième réunion les 7 et 8 juin. Le Conseil traitera, pour la première fois, des méthodologies nécessaires à l'évaluation et à la surveillance des projets MDP. Si ces méthodologies sont approuvées, les premiers projets MDP pourraient être enregistrés au cours du troisième trimestre de 2003. Les résultats de la neuvième réunion du Conseil exécutif du MDP seront présentés, le lundi 9 juin, à l'Hôtel Maritim.

Durant ces deux prochaines semaines, un certain nombre d'ateliers informels et de présentations organisés par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales vont se tenir sur place. Une liste complète de ces événements parallèles informels est disponible à: www.unfccc.int

Notes aux journalistes: Les 18èmes sessions des organes subsidiaires de la Convention sur les changements climatiques (SB 18) se tiendront à l'Hôtel Maritim, à Bonn, du 4 au 13 juin 2003. Elles sont précédées d'un certain nombre d'événements d'avant sessions. Le rapport, *Communications nationales des Parties incluses à l'annexe I de la Convention: Compilation et synthèse des troisièmes communications nationales*, est disponible à : <http://unfccc.int/resource/docs/2003/sbi/07.pdf> (en anglais uniquement). Pour l'accréditation et autres renseignements, veuillez contacter Michel Smitall +49 (0)160 909 33 608.